



Service de l'accès et de la protection de l'information

600, rue Fullum, Suite 1.100, UO 3210
Montréal (Québec) H2K 3L6

Notre référence : 2503 532

Le 14 avril 2025

OBJET : **Voire demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (c. A-2.1) concernant les mandats d'arrestation**

Monsieur,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 24 mars 2025, visant à obtenir les documents suivants :

1. ***Le nombre de mandats d'arrestation émis par la Sûreté du Québec qui étaient en vigueur/ en cours pour le mois de mars 2025;***
2. ***Le nombre de mandats émis qui étaient en vigueur/ en cours pour ce même mois, mais pour les 5 années précédentes;***
3. ***Si possible que ces mandats soient ventilés selon la raison de leur émission: meurtre, trafic de stupéfiants, agression, liberté illégale, etc.;***

Conformément à la *Loi sur l'accès*, nous vous transmettons ci-joint un tableau faisant état des renseignements que nos systèmes nous permettent d'extraire, soit, en date du 29 mars 2025, le nombre de mandats d'arrestation actifs, découlant de dossiers de la Sûreté du Québec, et qui étaient également actifs en mars des années précédentes.

Afin de vous permettre d'apprécier ces données à leur juste valeur, nous désirons porter à votre attention qu'elles ont été extraites du Centre d'information de la police canadienne et révèlent un portrait des mandats d'arrestation au moment de l'extraction. Nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que les mandats d'arrestation sont émis et exécutés de façon régulière, ce qui engendre continuellement une fluctuation dans les données. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Si vous avez besoin d'assistance pour comprendre la présente décision, nous vous invitons à contacter la soussignée en écrivant à l'adresse du Service de l'accès et de la protection de l'information : accesdocuments@surete.qc.ca

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Original signé

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels



Nombre de mandats d'arrestation actifs¹ découlant de dossiers de la Sûreté du Québec, en date du 29 mars 2025, et qui étaient également actifs en mars des années précédentes

INFRACTION	mars-25 ²	mars-24	mars-23	mars-22	mars-21	mars-20
Meurtre	7	4	4	4	4	4
Voies de fait	449	190	124	91	66	49
Aggression sexuelle	89	50	30	24	21	18
Pornographie juvénile	12	7	1	1	1	1
Liberté illégale	380	238	205	170	155	140
Art. 810 C.c.	24	6	4	2	2	2
Abandon enfant	1					
Abus de confiance	1	1	1	1	1	1
Action indécente	11	7	5	5	5	4
Animaux	5	3	1	1	1	1
Arme	64	23	18	12	8	7
Attentat à la pudeur	1					
Autre	220	119	85	69	48	43
Bris, ordonnance, sursis	994	530	405	337	296	264
Capacités affaiblies	552	281	182	136	108	95
Communication harassante	3	1				
Complot	21	14	12	11	10	10
Conduite dangereuse	53	23	14	10	8	8
Défaut de comparaître	28	26	24	22	17	17
Défaut paiement	85	82	82	77	73	71
Délit de fuite	13	4				
Drogue et cannabis	301	156	119	96	76	72
Encourager suicide	1					
Engagement	2	1	1	1	1	1
Enlèvement	13	10	9	8	8	8
Entrave	91	40	26	15	8	7
Évasion	204	91	32	14	11	2
Extorsion	2					
Fraude	366	194	129	95	74	65
Fuite	40	12	9	4	1	1
Harcèlement	82	32	15	11	10	5
Image intime	2					
Incendie	14	5	3	3	2	1
Interdiction de conduire	62	33	23	15	10	8
Intimidation	5	5	3	2	1	1
Introduction par effraction	128	62	45	36	34	29
Intrusion	3					
Jeu et paris	2	2	2	2	2	2
Leurre	4	3	2	1		
Libération conditionnelle	29	27	27	27	27	27
Loi assurance auto	4	2	2			
Loi pêches	27	17	11	8	4	3
Loi service correctionnel	1	1	1	1	1	1
LJSPA	5	1	1			
Méfait	93	37	22	12	8	6
Méfait public	4	3	1			
Menaces	176	83	64	44	31	23
Monnaie	2					
Négligence criminelle	1	1	1	1	1	1
Négligence	4					
Omission de comparaître	29	16	11	8	7	7
Prostitution	2	1				
Recel	80	38	24	18	13	10
Séquestration	9	4	3	3	3	3
Tabac	2	1				
Taxe d'accise	8	3	3	1		
Tentative de meurtre	4	4	3	3	3	3
Troubler la paix	1	1	1	1	1	1
Vol	517	203	104	86	60	42
Vol qualifié	3					
Voyeurisme	1					

Source: Direction de la gouvernance et de l'innovation technologique, Sûreté du Québec
 Données extraites du Centre d'information de la police canadienne (CIPC)
Mise à jour: 2025-03-29

¹Le nombre de mandats d'arrestation indiqué représente un minimum, car si un individu fait l'objet de plusieurs mandats d'arrestation dans un même dossier, ceux-ci sont comptabilisés comme un seul mandat. Également, lorsqu'un individu fait l'objet de plusieurs mandats d'arrestation dans un même dossier et que ces mandats sont pour des motifs différents, ils ont généralement été comptabilisés en se basant sur l'infraction la plus grave.

²Les données relatives à « mars-25 » contiennent tous les mandats actifs, qui n'ont pas encore été exécutés, incluant ceux émis les années précédentes qui demeurent toujours actifs en mars 2025. Et ainsi de suite pour les années antérieures.

Afin de vous permettre d'apprécier ces données à leur juste valeur, nous désirons porter à votre attention qu'elles ont été extraites du Centre d'information de la police canadienne et révèlent un portrait des mandats d'arrestation au moment de l'extraction. Nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que les mandats d'arrestation sont émis et exécutés de façon régulière, ce qui engendre continuellement une fluctuation dans les données. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.